

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances requises pour recevoir de son employeur un titre d'habilitation B2V, BR, BC conformément à la norme NF C 18-510.

PUBLIC

- Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension.
- Toutes personnes devant réaliser des interventions d'entretien et de dépannage sur des installations électriques en basse tension.
- Toutes personnes devant réaliser la consignation pour travaux sur des installations électriques basse tension.

PRÉ-REQUIS

- Diplôme ou formation en électricité
- Connaissance du matériel électrique
- Etre capable d'utiliser un appareil de mesure

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Vidéo
- Support de cours
- Ouvrage ou installation type pour les travaux pratiques

MOYENS D'ENCADREMENT

L'AFPI Artois Douaisis atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

CONTENU DE LA FORMATION

Tronc commun n°2

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
- Citez les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une HABILITATION.
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION.
- Préciser les rôles de chacun.
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE) et préciser le déroulement des OPERATIONS de VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).

- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'article 13.

Module Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension (B2V)

- Citer les différents TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans ENVIRONNEMENT électrique.
- Préciser le rôle du CHARGE DE CONSIGNATION et du CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Identifier les différents niveaux d'HABILITATION et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Enoncer les prescriptions d'exécution des TRAVAUX.
- Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION (ATTESTATION DE CONSIGNATION, AVIS DE FIN DE TRAVAIL), ainsi que les autres documents associés (AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un TRAVAIL.

Module Interventions BT générales (BR)

- Citer les différentes INTERVENTIONS BT GENERALES et les INTERVENTIONS BT ELEMENTAIRES et les limites respectives de leur domaine.
- Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux INTERVENTIONS BT.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT (autorisation d'accès, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.
- Décrire les opérations de CONSIGNATION et les documents associés.

Module CONSIGNATION EN BASSE TENSION (BC)

- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
- Décrire les opérations de consignation.

SUIVI DE LA FORMATION

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

EVALUATION / SANCTION

- Attestation
- Les acquis de formation feront l'objet d'une évaluation sous forme de QCM et de mises en situations pratiques.
- Avis d'habilitation après formation.

DURÉE

- En heure(s) : 21 heures
- En jour(s) : 3 jours

« Formation ouverte aux personnes en situation de handicap » (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)